



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

**Rapport de la commission «réfection du bitume du giratoire de la Place Centrale»
sur le préavis municipal n° 2022-11 relatif à une demande d'un crédit pour la réfection
de l'enrobé bitumineux du giratoire de la Place Centrale.**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission «réfection du bitume du giratoire de la Place Centrale» composée de Mesdames Semira de Borchgrave, Sylvette Grandchamp , de Messieurs Pierre-Yves Dénéreaz, Michel Turin, Pierre Soro, Jaime Reina, David Borgeaud étant excusé, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le 16 mai 2022 au sous-sol de la Maison de Commune en présence de Monsieur Daniel Rochat, municipal, Monsieur Didier Chapuis, syndic, ainsi que Monsieur Arnaud Simonet, responsable du service technique, afin de débattre et prendre position sur le préavis cité en titre. Monsieur Christian Martinetti, municipal responsable des routes, était excusé profitant de vacances bien méritées.

Comme mentionné dans le préavis, le réaménagement et la réfection de la route de la Gare ont été soumis et acceptés par le conseil le 15 juin 2020. Le giratoire de la Place Centrale ne faisait pas partie du projet puisqu'il était compris dans le réaménagement de l'image directrice du cœur de la localité tout comme les tronçons au nord jusqu'à la hauteur de l'entrée de la place de sport et au sud jusqu'au départ de la route de la Vuy.

Actuellement, la municipalité avance dans le projet de l'image directrice au gré de l'évolution des différents « chantiers », le principal étant le collège du Cheminet. Il nous a été annoncé que le pavillon provisoire abritant 4 classes, qui devait initialement être supprimé en 2024, sera maintenu jusqu'en 2025 au moins. Ce qui confirme qu'un projet d'aménagement routier dans le secteur du giratoire ne sera pas entrepris avant 2026.

Le revêtement bitumineux du giratoire est en très mauvais état, la chaussée est déformée, des trous se sont formés ce qui rend son utilisation dangereuse. Il devient donc difficile de penser pouvoir laisser ce tronçon en l'état durant encore plusieurs années.

La municipalité et le service technique proposent donc de profiter de la pose du revêtement final sur la route de la gare pour y inclure le giratoire.

Les trottoirs, les bordures, les îlots ne seront pas touchés, seul un rabotage du revêtement sur une épaisseur de 6 cm sera effectué. Il a été relevé par un membre de la commission que certaines ornières sont assez profondes et nécessiteront peut-être un rabotage un peu plus profond. La commission encourage la municipalité à ne pas raboter sur les prix, mais opter pour une épaisseur suffisante de bitume afin que ces réparations soient faites pour durer. Ce giratoire étant sollicité par des véhicules lourds (bus, camions, etc.) et un trafic qui ne va pas en diminuant.

En ce qui concerne la couche finale, il a été décidé de poser un revêtement « traditionnel » sur ce tronçon et non phonoabsorbant comme prévu sur le reste de la route de la Gare. Ceci en raison de son prix plus avantageux et toujours dans une vision de modification du secteur à moyen terme. Pour rappel, la pose d'un revêtement phonoabsorbant est encouragée par la

Confédération et donne droit à des subsides fédéraux. Toutefois, la qualité de ce revêtement ne lui confère pas une plus longue durée de vie.

FINANCES

Ce projet est devisé à CHF 123'000.00. La municipalité nous a déjà informés que le montant de la plus-value pour le travail du week-end de CHF 19'400.00 tombait puisque les travaux se dérouleront sur 5 jours en semaine du 18 au 22 juillet 2022.

Si le montant de CHF 9'910.00 pour le marquage au sol peut paraître élevé, M. Simonet nous a informés que cette route, à trafic moyen, nécessite un marquage double composant sur une zone avec des passages piétons, une présélection et les différentes bordures qui représentent une grande surface à peindre. Ces CHF 10'000.00 semblent donc corrects et pas surfacturés.

La commission a également voulu savoir quel travail justifiait des honoraires d'ingénieurs civils de CHF 7'060.00. M. Simonet nous répond que c'est surtout un travail de planification avec la DGMR, la mise en place des déviations nécessaires et la synchronisation du chantier et du trafic. Les honoraires des ingénieurs représentent en général 10% du montant total des travaux.

La municipalité propose de financer ces travaux par la trésorerie courante et de prélever pour amortissement le montant sur le fonds de réserve pour travaux futurs. M. Chapuis nous a informés que CHF 155'000.00 d'économies sur les différents fonds de réserve ont été réalisés dans les comptes 2021. En ce qui concerne le compte fonds de réserve pour travaux futurs il présente un solde disponible de CHF 803'000.00 auquel nous pouvons ajouter CHF 21'000.00 qui n'ont pas été utilisés dans les comptes 2021.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission « Demande de crédit pour la réfection du giratoire de la Place Centrale » estime que cet investissement relève du bon sens, tant sur le plan sécuritaire, pratique et visuel. C'est donc unanimes que nous vous invitons Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2022-11 telles qu'elles vous ont été présentées.

Penthalaz, le 18 mai 2022

Le rapporteur: Sylvette Grandchamp



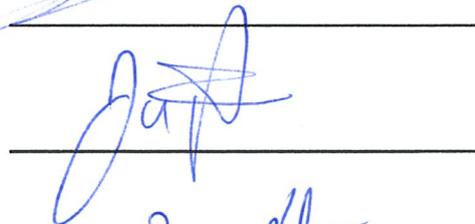
Les membres: Borgeaud David

De Borchgrave Semira

Dénéreaz Pierre-Yves



Reina Jaime



Soro Pierre



Turin Michel